

Le littoral de Jobourg

Le Conservatoire du Littoral :

Le Conservatoire du littoral est un établissement public créé par la loi de 10 juillet 1975 pour préserver les espaces naturels les plus remarquables du littoral français face notamment à l'urbanisation. Il intervient actuellement sur plus de 4 000 hectares de domaine terrestre et 5000ha de domaine marin dans la Manche

Sur la commune de Jobourg, le Conservatoire du littoral intervient sur **63ha** répartis de façon très morcelée en secteur de falaises et en secteur plus agricole.

Le SyMEL :

Le Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL) a pour mission la gestion des sites protégés du littoral de la Manche. Il se compose d'une équipe de gardes, techniciens et personnels administratifs assurant l'entretien et le suivi d'espaces naturels accessibles à un large public.

Les parcelles à vocation agricole sont louées prioritairement à des exploitants agricoles locaux et éventuellement à des particuliers afin d'y maintenir une activité économique locale contribuant à la préservation du patrimoine naturel et paysager.

Suite au travail mené sur les cahiers des charges des prairies avec la profession agricole en 2008 et 2009, le SyMEL a engagé un travail similaire sur les cultures.

Lauranne Galliard, en stage au SyMEL en 2011 dans le cadre de sa formation d'ingénieur en agronomie, a tout d'abord défini les enjeux éco-paysager des parcelles concernées. Dans un second temps, des enquêtes auprès des exploitants agricoles ont été réalisées afin de bien connaître les pratiques et prendre en compte les enjeux agricoles. Cette première étape lui a permis de proposer certaines évolutions du **cahier des charges favorisant des pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement** après en avoir discuté avec un conseiller agronomie de la Chambre d'agriculture. Désormais, le contenu du cahier des charges est en cours de discussion avec quelques représentants des exploitants de la Hague. Après validation des différentes parties, les nouvelles versions pourraient être mises en application dès 2012.

La flore des falaises

Les falaises littorales telles que celles de Jobourg sont particulièrement inhospitalières pour les végétaux. Les fortes contraintes liées aux influences maritimes (vent, embruns, faible profondeur des sols) provoquent un étagement de la végétation le long de la falaise.



Pour s'adapter à ces conditions très asséchantes les plantes qui se développent ont souvent adopté une physionomie particulière. Ainsi, le plantain corne de cerf que l'on peut retrouver dans le bocage se développe différemment sur la côte en limitant sa surface de feuille et en restant sous forme naine. Il limite alors l'évaporation par les feuilles. Dans le même but, l'**armérie maritime** (*Armeria maritima*) a un feuillage très dense et très serré avec des feuilles très fines.

Zone de Protection Spéciale (ZPS)



Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Il s'agit de concilier préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Le réseau est composé des sites relevant des directives européennes Oiseaux et/ou Habitats, datant respectivement de 2009 et 1992.

Les **falaises de Jobourg** sont intégrées au réseau Natura 2000 au titre de ces deux directives et font ainsi partie du **site** d'importance communautaire « Côtes et landes de la Hague » (Directive Habitat) et de la Zone de Protection Spéciale « Landes et dunes de la Hague » (Directive Oiseaux).

La **Zone de Protection Spéciale** a été désignée par arrêté ministériel en date du 8 mars 2006. Elle vise à assurer la préservation durable **des espèces d'oiseaux les plus menacées** pour lesquelles des mesures spéciales de conservation doivent être prises afin d'en assurer la survie et la reproduction.

Une trentaine d'espèces d'intérêt communautaire est présente sur l'ensemble du site avec plus particulièrement sur Jobourg des oiseaux inféodés aux landes telles que **l'Engoulevent d'Europe, la Fauvette pitchou** ou aux falaises avec **le Cormoran huppé, le Faucon pèlerin et le Grand corbeau**.



Pour appliquer ces directives, la France a choisi d'élaborer pour chaque site un document cadre appelé « document d'objectifs » (DocOb). Ce document, établi en concertation avec les acteurs locaux intéressés, doit fixer les orientations de gestion et les moyens financiers d'accompagnement.

Le Conservatoire du littoral, désigné opérateur local pour ce site en 2011, est chargé de réaliser le document en relation avec l'ensemble des acteurs. Ainsi pour la ZPS « Landes et dunes de la Hague », le document d'objectif est en cours d'élaboration avec **l'état des lieux socio-économique** qui a été réalisé courant 2011.

Pour palier à ce manque d'eau, d'autres plantes stockent leur eau dans les feuilles, ce sont les plantes **crassuléscentes (ou grasses)** telles que l'orpin des anglais (*Sedum anglicum*) ou la criste marine (*Crithmum maritimum*). Cette dernière également appelée « perce pierre » se développe, comme son nom l'indique, dans des failles ou sur des corniches rocheuses.



Enfin de nombreuses plantes de pelouses sont des plantes annuelles telle que la romulée à petites fleurs (*Romulea comlunnea*), protégée au niveau national. Celle-ci effectue l'ensemble de son cycle entre mars et mai afin d'éviter les périodes les plus sèches.



**Randonnée découverte
de la flore des falaises,
le dimanche 22 avril 2012**
Rendez-vous à 9h30
devant la crêperie « La Gravelette ».

Contact : Christelle Bonnissent / garde du littoral
BP 239 – 50440 BEAUMONT HAGUE
02-33-04-61-59 ou 06-07-45-17-52
christelle.bonnissent@manche.f